Améliorer la fertilité des sols face au changement climatique

OBJECTIF : Être capable d'adapter sa gestion de la fertilité des sols afin d'améliorer la résilience de son exploitation face au changement climatique, notamment grâce à une meilleure utilisation de la matière organique et des couverts végétaux

PROGRAMME

Inventaire des pratiques actuelles de gestion de la fertilité
Analyse des apports organiques et des pratiques culturales actuelle : point fort et axe d'amélioration
Les indicateurs de fertilité
Diagnostic de sol
Atteindre un haut niveau de fertilité
Entretenir un haut niveau de fertilité
Les méthodes pour augmenter sa fertilité à court et moyen terme
Raisonner un apport de matière organique (dosage et choix des matières)
Les cultures mulchées
Les couverts végétaux

Dates : 6 octobre 2026
Durée : 7h
9h30-17h30

Ferme des Milans 72 avenue de Moulis 82370 Reynies.

Intervenant : Alban RÉVEILLÉ, maraîcher et expert des pratiques maraîchères, notamment sur la gestion de la fertilité des sols. Accompagnateur de projets agricoles

Responsable de stage : Mathilde LEPINE, chargée de formation, 06 46 74 70 69
adear82.ml@jeminstallepaysan.org

Organisation de formation : ARDEAR Occitanie
N° OF : 91300275330

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES Exposé théorique, échanges d'expériences, démonstration.
Apport théorique sur la base d'un document projeté.
Apports sur la base de cas concret des participants avec l'objectif est de travailler collectivement à trouver la solution la plus adaptée dans un cas précis

PUBLIC agricuteur.ice porteur.euse de projet du Tarn-et-Garonne et des département limitrophe

PRÉREQUIS aucun prérequis nécessaire

MODALITÉS D'ÉVALUTATION Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

ATTESTATION DE RÉALISATION Une attestation de réalisation de formation sera fournie à chaque participant en fin de formation

ACCESSIBILITE HANDICAP Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

COUT ET PRISE EN CHARGE Frais pédagogique : **182 € TTC / stagiaires.** Formation prise en charge par VIVEA selon éligibilité et montant du plafond restant. Eligible France Travail. Pour les personnes qui ne seraient pas éligibles, merci de nous contacter.

INFORMATIONS SUR LE TAUX DE SATISFACTION Le taux de satisfaction pour les formations techniques dispensées par le réseau ARDEAR Occitanie : Taux de satisfaction global 2025 = 97,7%

Bulletin d'inscription mis à jour le 24/09/2026
V3

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE

Améliorer la fertilité des sols face au changement climatique

DATES : 6 octobre 2026

Inscription : avant le 14/09/2026

https://framaforms.org/inscription-formation-fertilite-des-sols-niveau-2-octobre-2026-tarn-et-garonne-1785770128

En cas de question :

Responsable de stage
ADEAR Tarn et Garonne
16 rue Jacques Cartier, 82000 Montauban

En cas de prise en charge spécifique : le délais de prise en charge de l'inscription peut être plus long. Contactez nous au plus vite au : 06 46 74 70 69 ou adear82.ml@jeminstallepaysan.org

Inscription en ligne

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION DE L'ARDEAR OCCITANIE

PUBLIC

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer (dans un délai minimal d'un mois avant le début de la formation).

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Addearg, Adear 82, ARDEAR Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques…) et sont précisés dans le descriptif des stages.

ASPECTS PRATIQUES

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

COUT DES FORMATIONS

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue
ou sur demande. Pour les nonadhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaitre les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

ATTESTATION

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

ANNULATION

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

RECLAMATION

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.